

Démarche : FSDIE Aides aux projets - janv 2025

Organisme : Service de la Vie Associative

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Dispositif pour le financement des projets portés par les associations étudiantes de l'université Paris-Panthéon-Assas.

Préambule

FSDIE Aides aux projets

Ce dispositif a pour objectif de soutenir la réalisation d'initiatives étudiantes, à caractère associatif dans et hors des campus.

Tout projet doit être présenté par une association domiciliée à l'université.

La commission étudiera, pour chaque projet, le nombre d'étudiants concernés, les retombées pour la communauté universitaire ainsi que la faisabilité du projet.

En cas de déplacement, le choix du moyen de transport le moins cher et le plus pertinent, sera pris en considération.

Enfin, merci de noter que tout dossier incomplet, envoyé hors-délai ou par un autre biais que la plateforme ne sera pas étudié.

Barème applicable

La commission FSDIE jugera de l'intérêt de chaque projet ainsi que de ses aspects formateurs en se basant sur le barème que vous trouverez ci-dessous.

Celle-ci se réserve également le droit d'évaluer les dossiers selon leurs spécificités.

Des voyages et week-ends sportifs

Un projet construit accompagné d'un programme détaillé est attendu. La commission attribuera, par étudiant inscrit à l'université, une subvention comprise entre 30 et 50€.

Les voyages « touristiques » ne seront pas soutenus.

-Des concours

La commission FSDIE participera aux frais d'inscription (dans la limite de 600€) et attribuera une subvention de 50€ par étudiant.

Les frais de transport ou d'hébergement des coachs ne sont pas pris en charge.

-Des conférences au sein de l'université

La subvention sera de 80€ maximum par intervenant pour défraiement (transport, hébergement, restauration...).

-Des ateliers, dégustations

La subvention sera de 20€ maximum par étudiant dans la limite de 200€.

-Des petits-déjeuners ou goûters

La subvention sera de 80€ maximum par évènement.

-Des visites culturelles

La commission FSDIE soutient les visites culturelles à destination des élèves boursiers en accordant une subvention de 20€ par étudiant dans la limite de 200€.

-Des évènements sportifs

La subvention sera de 20€ maximum par étudiant dans la limite de 300€.

-Des kakémonos

La subvention sera de 80€ maximum pour cet achat.

Modalités financières

En cas de reliquat (subvention non utilisée provenant des années précédentes) il vous faudra préciser ce montant dans votre dossier de demande de financement. Celui-ci sera déduit de la somme octroyée par la commission.

Une fois la subvention accordée par la commission les sommes seront versées selon le principe suivant :

< 1 000 euros : 100 % de la subvention après la validation du conseil d'administration.

>1 000 euros : le versement des fonds attribués a lieu en deux temps :

 - 1000 € à titre d'acompte après la validation du conseil d'administration.

 - le reste de la subvention sera débloqué à réception du bilan moral et financier et des factures .

En cas de dépenses inférieures à celles annoncées dans le dossier FSDIE la subvention sera recalculée.

En cas d'annulation de votre évènement la subvention déjà versée deviendra votre reliquat et le reste de la subvention retournera dans le budget global du FSDIE.

Ne sont pas éligibles

- Les projets à but lucratif et commercial,
- Les projets à caractère sexiste ou discriminatoire,
- Les dépenses courantes de fonctionnement de l'association (frais bancaires, abonnements, logiciels...),
- Les rémunérations d'étudiants, d'intervenants,
- Les cérémonies de remises de diplômes, les galas,

FSDIE Aides aux projets - janv 2025

- Les voyages inscrits dans le cursus de formation, à titre obligatoire ou facultatif; les participations à des courses, rallyes, concours relevant du sponsoring,
- Les séjours sans programme détaillé,
- La réalisation, la mise à jour, l'hébergement d'un site internet,
- Les affiches, flyers, goodies, ...

Informations générales

Nature du projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Accueil

Culturel

Développement durable

Sanitaire

Social

Sportif

Voyages

Association et porteur du projet

Nom de l'association

Nom et prénom du porteur du projet

Matricule étudiant

Courriel

Vous devez utiliser le mail générique de votre association.

Numéro de téléphone

Description du projet

Intitulé

Présentation et programme (15 lignes min)

Contenu des voyages, nom et nombre d'intervenants pour les tables-rondes ...

FSDIE Aides aux projets - janv 2025

Retombées pour l'université et ses étudiants

Date (s) de réalisation

Lieu (x)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Centre Assas
- Centre Melun
- Centre Panthéon
- Centre Vaugirard

Public(s) visé(s)

Estimation chiffrée du nombre de participants

Plan de communication prévu

Budget prévisionnel

Coût total du projet

Montant de la subvention demandée

Reliquat

(Reliquat : somme non utilisée d'une précédente subvention FSDIE)

Autres subventions et montants

Si aucune autre subvention n'est demandée, notez "Néant"

Documents à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel

FSDIE Aides aux projets - janv 2025

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle suivant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis et factures

Chaque dépense doit faire l'objet d'un devis daté

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Carte d'étudiant du porteur du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB lisible de l'association

Obligations du porteur du projet

Toute association déposant un dossier FSDIE et percevant une subvention s'engage à :

Insérer le logo de l'université sur tous les supports de communication relatifs au projet (affiches, flyers...) ainsi que la mention « Grâce au soutien du FSDIE Paris-Panthéon-Assas ».

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Envoyer un bilan moral et financier, au plus tard un mois après l'événement, accompagné des originaux des factures et de la liste des étudiants présents (nom, prénom, matricule).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'attribution d'une prochaine subvention sera subordonnée au respect de ces obligations.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Etat de votre dossier

Votre dossier est actuellement à l'état de brouillon et vous pouvez le modifier pendant toute la période de candidature.

Tant que vous n'aurez pas cliqué sur « Déposer le dossier » la procédure ne sera pas finalisée.

Un accusé de réception est automatiquement envoyé suite au dépôt de votre demande. Nous vous remercions de veiller à la bonne réception de ce mail.

Une absence de confirmation signifie que votre dossier n'a pas été envoyé et ne pourra être pris en compte par la commission FSDIE.